

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024052703

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le Lundi 27 mai 2024 à 19 heures.**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

**Présents** : ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKODAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel.

**Pouvoirs** : Néant

**Absents** : BERLIOZ Pascaline, CHANOIR Jessica.

**Date de la Convocation** : 16 mai 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 25

Madame Agnès GUILBERT est élue secrétaire de séance.

**Objet : Mise en place d'un système de vidéoprotection au Moulin à Huile**

Monsieur le Maire, expose qu'un système de vidéoprotection est en place au moulin à huile, aussi conformément à la réglementation il convient de solliciter une autorisation préfectorale après constitution et dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection.

Ainsi la présente délibération a pour objet d'acter le principe d'installation de système de vidéoprotection au Moulin à Huile suivant le plan d'implantation joint en annexe. Dans ces lieux, pourront être installées des caméras permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires.

*Vu la Loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment les articles 17 à 25 ;*

*Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 et L 223-9 L 251-1 à L 255-1, et les articles R 251- et R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéoprotection ;*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Acte** le principe d'installation d'un système de vidéoprotection au Moulin à Huile ;

**Autorise** Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des documents nécessaires.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

  
Le Maire,  
André POINTET